

Le **LUNDI** 5^e jour d'août deux mil dix-neuf, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure au Centre Bonne Aventure à 20 h, sont présents :

Messieurs Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Benoit Poirier et Pierre Gagnon, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. Adoption de l'ordre jour :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019.

2. Approbation des procès-verbaux :

- 2.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2019.

3. Présentation des comptes :

- 3.1. Approbation des comptes au 31 juillet 2019.
- 3.2. État des activités de fonctionnement au 30 juin 2019 – Dépôt.
- 3.3. État des activités d'investissements au 30 juin 2019 – Dépôt.
- 3.4. Période de questions.

4. Administration générale :

- 4.1. Absence prolongée de la conseillère au siège #3 – Accord d'un délai de grâce.
- 4.2. 15^e souper-bénéfice au profit de la Fondation communautaire G-Î-M et de la Société Alzheimer G-Î-M – Demande de contribution.
- 4.3. Protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ville de Bonaventure, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des Petites collectivités (Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec) – Autorisation de signature.
- 4.4. Facture d'Yvon Bourdages pour la location d'une parcelle du lot 5 629 229 du Cadastre du Québec (accès plage Évangéline) – Autorisation de paiement.
- 4.5. Reconnaissance de statut d'organisme à but non lucratif pour l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants à l'Union des municipalités du Québec – Maison des jeunes L'Antidote de Bonaventure.
- 4.6. Implantation d'un réservoir de sécurité incendie et réfection complète de l'avenue de Louisbourg (lot 3) – Mandat pour la réalisation des travaux.

5. Travaux publics

- 5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

- 5.2. Poste étudiant de préposé à l'embellissement – Autorisation d'embauche.
- 5.3. Modification de la limite de vitesse sur la route Tracadièche.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

- 6.1. Dépôt du rapport mensuel et des statistiques par infrastructures du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.
- 6.2. Aménagement d'un terrain de basket ball – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC Bonaventure dans le programme FDT.
- 6.3. Poste de préposé à l'entretien général et ménager du Camping Plage Beaubassin – Autorisation d'embauche.
- 6.4. Construction d'une cage de protection des lanceurs au parc Louisbourg pour les Athlétix– Autorisation de paiement de factures.
- 6.5. Projet d'amélioration de la cabane pour le terrain de balle-molle – Autorisation de paiement de factures de BMR Bonaventure.
- 6.6. Camping Plage Beaubassin – Saison 2020.

7. Urbanisme

- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.
- 7.2. Facture 486 de Sébastien Cantin, Designer Graphique pour la conception et l'impression du dépliant sur le Circuit des Plages – Autorisation de paiement.
- 7.3. Adoption sans changement du Règlement ayant fait l'objet du 2^e projet de Règlement # R2019-716 modifiant le règlement #2006-543 (règlement de zonage de la Ville de Bonaventure.) – Modification du plan de zonage 2006-543 et de grille de spécifications.
- 7.4. Acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain pour le prolongement du chemin Athanase-Arsenault – Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l..

8. Sécurité incendie

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

9. Autres :

- 9.1. Affaires nouvelles :
- 9.2. Correspondance.
- 9.3. Période de questions.
- 9.4. Levée de la séance ordinaire du 5 août 2019.

1. Adoption de l'ordre jour :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019.

2019-08-249

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté avec le retrait du point suivant :

- 7.4. Acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain pour le prolongement du chemin Athanase-Arsenault – Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2019.

2019-08-250

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit accepté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 juillet 2019.

2019-08-251

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 juillet 2019, d'une somme de **477 147,94 \$** et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de **605 822,24 \$**, pour des déboursés totaux de **1 082 970.18 \$**. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier.

3.2. État des activités de fonctionnement au 30 juin 2019 – Dépôt.

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités de fonctionnement au 30 juin 2019 :

3.3. État des activités d'investissements au 30 juin 2019 – Dépôt.

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités d'investissement au 30 juin 2019 :

3.1. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1. Absence prolongée de la conseillère au siège #3 – Accord d'un délai de grâce.

2019-08-252

CONSIDÉRANT l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.E.R.M.) mentionnant la fin du mandat d'un membre du conseil municipal ayant fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE cet article autorise également le conseil municipal à accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à la conseillère au siège #3 un délai de grâce de 30 jours pour assister à une séance du conseil municipal.

4.2. 15e souper-bénéfice au profit de la Fondation communautaire G-Î-M et de la Société Alzheimer G-Î-M – Demande de contribution.

2019-08-253

CONSIDÉRANT une lettre du 19 juillet dernier reçue de la Fondation communautaire Gaspésie-Les îles et de la Société Alzheimer G-Î-M demandant une contribution à la Ville pour l'organisation de son 15^e souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer G-Î-M vient en aide à des gens de notre communauté et qu'en plus, son siège social se situe sur notre territoire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Bonaventure à offrir une contribution de 500 \$ à la Fondation communautaire Gaspésie-Les îles pour l'organisation de son souper-bénéfice au profit de la Société Alzheimer G-Î-M;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.3. Protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ville de Bonaventure, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des Petites collectivités (Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec) – Autorisation de signature.

2019-08-254

CONSIDÉRANT le projet de démolition de l'aréna Gilbert-Desrosiers et la construction d'un centre sportif à Bonaventure.

CONSIDÉRANT QUE certains des travaux prévus dans ce projet sont admissibles à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des Petites collectivités (Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec);

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des Petites collectivités (Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec) entre la Ville de Bonaventure, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'éducation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire de Bonaventure, Monsieur Roch Audet, et le directeur général et secrétaire trésorier, Monsieur François Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des Petites collectivités (Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec) – Dossier 2020157.

4.4. Facture d'Yvon Bourdages pour la location d'une parcelle du lot 5 629 229 du Cadastre du Québec (accès plage Évangéline) – Autorisation de paiement.

2019-08-255

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir une quantité maximale d'accès aux plages de la ville et que l'aménagement d'un stationnement pour faciliter l'accès à la plage Évangéline était requis;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec monsieur Yvon Bourdages, propriétaire du lot 5 629 229, cadastre du Québec, et la Ville soit renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour la location d'une partie de ce lot pour du stationnement, et ce, pour une somme de 500 \$;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Yvon Bourdages pour la location d'une parcelle du lot 5 629 229, cadastre du Québec, pour une aire de stationnement donnant accès à la plage Évangéline, et ce, pour une somme maximale de 500 \$, sans taxes;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.5. Reconnaissance de statut d'organisme à but non lucratif pour l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants à l'Union des municipalités du Québec – Maison des jeunes L'Antidote de Bonaventure.

2019-08-256

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité dans laquelle ils sont situés peuvent bénéficier d'un tarif avantageux d'assurance responsabilité civile et responsabilité des administrateurs et dirigeants

sous l'égide de l'assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) avec le groupe BFL Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes L'Antidote de Bonaventure, organisme à but non lucratif, est situé au 141, avenue de Louisbourg à Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer que la Maison des jeunes L'Antidote de Bonaventure est un organisme à but non lucratif reconnu sur le territoire de la ville de Bonaventure.

4.6. Implantation d'un réservoir de sécurité incendie et réfection complète de l'avenue de Louisbourg (lot 3) – Mandat pour la réalisation des travaux.

2019-08-257

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un réservoir de sécurité incendie et réfection complète de l'avenue de Louisbourg (lot 3);

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres qui s'est déroulé en trois (3) affichages;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes aient été reçues lors de l'ouverture, le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission ait été déposée par Les Entreprises PEC inc., au montant de 784 481,03 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech suite à l'évaluation des plans, devis et spécifications relatifs à la soumission;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer aux Entreprises PEC inc. le mandat pour la réalisation des travaux pour le projet d'implantation d'un réservoir de sécurité incendie et réfection complète de l'avenue de Louisbourg (lot 3).

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel du service des travaux publics pour le mois de juillet est remis au conseil municipal.

5.2. Poste étudiant de préposé à l'embellissement – Autorisation d'embauche.

2019-08-258

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes d'emploi étudiants pour le service des travaux publics, le processus de sélection et les recommandations du directeur du service;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Brendon Gagnon au poste de préposé à l'embellissement, et ce, selon les conditions de travail et l'échelle salariale en vigueur pour ce poste.

5.3. Modification de la limite de vitesse sur la route Tracadièche.

2019-08-259

CONSIDÉRANT une demande qui a été déposée par des citoyens habitant route Tracadièche concernant la vitesse de circulation dans ladite route;

CONSIDÉRANT QU'aucun panneau n'indique la limite maximale de vitesse à respecter dans cette route;

CONSIDÉRANT QUE cette route soit un « cul-de-sac » et qu'elle est habitée par plusieurs jeunes familles;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à amorcer des démarches pour faire un changement de la limite de vitesse permise pour la route Tracadièche;

QUE la limite de vitesse permise soit fixée à 30 km / h;

QUE des panneaux de circulation routière soient installés pour annoncer la limite maximale de vitesse autorisée.

5.4. Poste étudiant de préposé à l'embellissement – Autorisation d'embauche.

2019-08-260

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes d'emploi étudiants pour le service des travaux publics, le processus de sélection et les recommandations du directeur du service;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Tommy Chouinard au poste de préposé à l'embellissement, et ce, selon les conditions de travail et l'échelle salariale en vigueur pour ce poste.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel et des statistiques par infrastructure du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel et les statistiques par infrastructure du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme est remis au conseil municipal.

6.2. Aménagement d'un terrain de basket ball – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC Bonaventure dans le programme FDT.

2019-08-261

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un terrain de basket ball extérieur dans le parc Louisbourg;

CONSIDÉRANT QUE le projet soit admissible à une aide financière dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ait reçu des lettres d'appui à ce projet de la part de la Commission scolaire René-Lévesque et de la Maison des jeunes de Bonaventure;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à faire le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC Bonaventure dans le cadre du projet d'implantation d'un terrain de basket-ball extérieur au parc Louisbourg.

6.3. Poste de préposé à l'entretien général et ménager du Camping Plage Beaubassin – Autorisation d'embauche.

2019-08-262

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Camping Plage Beaubassin;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes d'emplois étudiants préposé à l'accueil et préposé à l'entretien du Camping Plage Beaubassin, le processus de sélection et les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

CONSIDÉRANT le manque d'étudiants pour pouvoir tous les postes offerts;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit autorisée l'embauche de monsieur Jimmy Boulay à titre de préposé à l'entretien général et ménager au Camping Plage Beaubassin, et ce, pour une durée de neuf (9) semaines à raison de 40 heures par semaine;

QUE son salaire et ses conditions de travail soient établis en fonction de l'échelon 1 pour ce poste dans la politique et normes de gestion des ressources humaines en vigueur à la Ville;

QUE l'embauche d'un adulte à ce titre est exceptionnel et que le poste garde son statut d'emploi étudiant.

6.4. Construction d'une cage de protection des lanceurs au parc Louisbourg pour les Athlétix– Autorisation de paiement de factures.

2019-08-263

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une cage des lanceurs dans le parc Louisbourg pour le club des Athlétix ;

CONSIDÉRANT les factures 36581, 35864 et 31808 de PR Distribution et la facture 119089 des Industries Fipecc inc. pour l'achat du matériel nécessaire à la construction de la cage des lanceurs;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures 36581, 35864 et 31808 de PR Distribution et la facture 119089 des Industries Fipecc inc. pour l'achat du matériel nécessaire à la construction de la cage des lanceurs, et ce, pour une somme maximale de 3 277,91 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette somme soit financée par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2020.

6.5. Projet d'amélioration de la cabane pour le terrain de balle-molle – Autorisation de paiement de factures de BMR Bonaventure.

2019-08-264

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de la cabane pour le terrain de balle-molle ;

CONSIDÉRANT les factures # 666489, 666838, 665886, 665486, 665444, 665848 et 665492 de BMR Groupe Cormier pour l'achat du matériel nécessaire à l'amélioration de la cabane pour le terrain de balle-molle;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures # 666489, 666838, 665886, 665486, 665444, 665848 et 665492 de BMR Groupe Cormier pour l'achat du matériel nécessaire à l'amélioration de la cabane pour le terrain de balle-molle, et ce, pour une somme maximale de 2 987,96 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette somme soit financée par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2020.

6.6. Camping Plage Beaubassin – Saison 2020.

2019-08-265

CONSIDÉRANT QUE pour préparer la saison 2020 du Camping Plage Beaubassin, il est nécessaire de statuer sur les dates d'ouverture et sur la tarification;

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que le Camping Plage Beaubassin soit en service selon la grille de tarification proposée et les dates d'opération suivantes :

- Dates d'ouverture du camping pour la saison 2020 :
Avant dernière fin de semaine de mai au 25 septembre 2020
- Date du début des réservations :
 - Long terme (42 jours et plus) : à partir du 3 septembre 2019, 8h.
 - Autres séjours : à partir du 5 septembre 2019, 8h, en ligne, en personne ou par téléphone.
- Grille tarifaire de 2019 plus une indexation de 2 % sur les montants excluant les taxes en arrondissant au dollar supérieur;

QUE l'attribution des sites aux nouveaux saisonniers se fasse le 2 mars 2020.



GRILLE DES TARIFS / SAISON 2020

Période d'ouverture : du ?? mai au ?? septembre 2020

RÉSERVEZ POUR UNE SEMAINE ET LE 7^e JOUR SERA GRATUIT !

types d'emplacements	basse saison 19 mai au 15 juin 2 au 23 septembre		haute saison 16 juin au 1 septembre	
	taxes incluses	avant taxes	taxes incluses	avant taxes
1 serv. Rég / 1 jour	20 \$	17.54 \$	30 \$	25.85 \$
1 serv. Rég / 7 jours	121 \$	105.25 \$	178 \$	155.11 \$
1 serv. Mer / 1 jour	24 \$	21.23 \$	36 \$	31.39 \$
1 serv. Mer / 7 jours	146 \$	127.41 \$	217 \$	188.34 \$
2 serv. 15 amp rég. / 1 jour	27 \$	23.08 \$	39 \$	34.15 \$
2 serv. 15 amp rég. / 7 jours	159 \$	138.49 \$	236 \$	204.90 \$
2 serv. 15 amp. Mer / 1 jour	30 \$	25.85 \$	45 \$	38.77 \$
2 serv. 15 amp. Mer / 7 jours	178 \$	155.11 \$	267 \$	232.60 \$
2 serv 30 amp. Rég. / 1 jour	30 \$	25.85 \$	45 \$	38.77 \$
2 serv 30 amp. Rég. / 7 jours	178 \$	155.11 \$	267 \$	232.60 \$
3 serv 15 amp. Rég. / 1 jour	30 \$	25.85 \$	45 \$	38.77 \$
3 serv 15 amp. Rég. / 7 jours	178 \$	155.11 \$	267 \$	232.60 \$
3 serv 15 amp. Mer / 1 jour	34 \$	29.54 \$	51 \$	44.31 \$
3 serv 15 amp. Mer / 7 jours	204 \$	177.26 \$	306 \$	265.83 \$
3 serv 30 amp. Rég. / 1 jour	31 \$	26.77 \$	47 \$	40.61 \$
3 serv 30 amp. Rég. / 7 jours	185 \$	160.65 \$	280 \$	243.67 \$
3 serv 30 amp. Mer / 1 jour	35 \$	30.47 \$	52 \$	45.23 \$
3 serv 30 amp. Mer / 7 jours	210 \$	182.80 \$	312 \$	271.37 \$
3 serv 50 amp. Rég. / 1 jour	35 \$	30.47 \$	53 \$	46.15 \$
3 serv 50 amp. Rég. / 7 jours	210 \$	182.80 \$	318 \$	276.91 \$
PRÊT-À-CAMPER / 1 jours	122 \$	106.15 \$	122 \$	106.15 \$
PRÊT-À-CAMPER / 7 jours	732 \$	636.92 \$	732 \$	636.92 \$

FRAIS DE RÉSERVATION: \$6 (non remboursables)

Noter que le prix 7 jours inclus le 7^e jour gratuit

	taxes incluses	avant taxes
Saisonnier 2 services (15 amp)	1 108.86 \$	964.44 \$
Saisonnier 3 services (15 amp)	1 311.73 \$	1 140.88 \$
Saisonnier 3 services (30 amp)	1 595.58 \$	1 387.76 \$

Tarifs des suppléments

Vidange de VR 5 \$

418-534-3246 / 1-877-534-3246

www.villebonaventure.ca

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport de statistiques sur l'émission des permis et du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel et les statistiques sur l'émission des permis pour le mois de juillet 2019 du service d'urbanisme est déposé aux membres du conseil municipal pour considération.

7.2. Facture 482 de Sébastien Cantin, Designer Graphique pour la conception et l'impression du dépliant sur le Circuit des Plages – Autorisation de paiement.

2019-08-266

CONSIDÉRANT le projet de développement d'un circuit des plages;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville publiciser l'arrivée de ce beau projet;

CONSIDÉRANT la facture 482 de Sébastien Cantin, designer graphique pour la conception et l'impression d'un dépliant expliquant le Circuit des plages;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 482 de Sébastien Cantin, designer graphique, pour la conception et l'impression d'un dépliant sur le Circuit des plages, et ce, pour une somme maximale de 1 965 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette somme soit financée par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de deux (2) ans à compter de 2020.

7.3. Adoption sans changement du Règlement ayant fait l'objet du 2e projet de Règlement # R2019-716 modifiant le règlement #2006-543 (règlement de zonage de la Ville de Bonaventure.) – Modification du plan de zonage 2006-543 et de grille de spécifications.

2019-08-267

Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement numéro R2018-716 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure soit adopté.

Ce Règlement est disponible aux bureaux de la Ville de Bonaventure pour fin de consultation.

Adopté à Bonaventure ce 5 août 2019.

**REGLEMENT NUMÉRO R2018-716
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543
(RÈGLEMENT DE ZONAGE)
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville de Bonaventure peut modifier le contenu de son

Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro R2018-716 a été donné le 8 avril 2019 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro R2018-716;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du Règlement numéro R2018-716;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement numéro R2018-716 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2006-543) de la ville de Bonaventure soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le contenu de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone, faisant partie intégrante du Règlement de zonage (Règlement numéro 2006-543) de la ville de Bonaventure, est abrogé et remplacé par le contenu de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone reproduit à l'Annexe A du présent Règlement.

ARTICLE 2

Le contenu du plan de zonage, faisant partie intégrante du Règlement de zonage (Règlement numéro 2006-543) de la ville de Bonaventure, est abrogé et remplacé par le contenu du Plan de zonage reproduit à l'Annexe B du présent Règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la ville de Bonaventure tenue le 5 août 2019, au Centre Bonne Aventure.

- 7.4. Acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain pour le prolongement du chemin Athanase-Arsenault – Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l.

Point retiré.

8. Sécurité incendie

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

Le rapport mensuel du mois de juin 2019 du service incendie de Bonaventure n'a pas été déposé aux membres du conseil municipal.

9. Autres

- 9.1. Affaires nouvelles :
- 9.2. Correspondance.
- 9.3. Période de questions.

Une lettre est officiellement déposée au conseil municipal pour considération par Madame Élodie Brideau, directrice générale de Cime Aventures.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

- 9.4. Levée de la séance ordinaire du 5 août 2019.

À 21 h 01, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire du 5 août 2019 soit levée.

Roch Audet, maire

François Bouchard, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.